



Collectivités locales, Agissez pour améliorer la gestion des déchets dans le monde!

Apport de déchets recyclables par les habitants - Colombie - Recycleur de métaux - Togo - Station de transfert de déchets - Vietnam



Dix ans après la mise en œuvre du 1% eau, les collectivités ont désormais un mécanisme pour participer à l'amélioration de la gestion des déchets des pays en développement.



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21-CMP11

Avec le soutien technique de : Aquassistance, BASIC, CEFREPADE, CIEDEL, ENDA, GEVALOR, GRET, Métropole de Lyon, pS-Eau, SMITOM Lombric et la Ville de Paris.

Le mode

Quelles collectivités peuvent utiliser le 1% déchets ?

Les communes, EPCI et syndicats mixtes compétents en matière de collecte et/ou de traitement ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Article L 1115-2 du CGCT).

Par ailleurs, toutes les collectivités et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir une action internationale de coopération en mobilisant leur budget général (Article L 1115-1 du CGCT).

La collectivité est-elle obligée de mobiliser le 1% de son budget déchets ?

Non, la loi permet d'affecter **au maximum 1%** des ressources propres du budget relatif aux services déchets de la collectivité. La collectivité a le choix de décider combien elle veut mobiliser : 0,2%, 0,5%...

Voir « comment mobiliser les ressources ? ».

Les chiffres de l'action extérieure des collectivités dans tous les domaines. En 2013 :

- Près de 5000 collectivités territoriales françaises engagées
- Près de 10 000 collectivités locales partenaires
- Près de 13 000 projets (dont 47 relatifs aux déchets)
- 147 pays concernés
- 61 M€ d'aide publique au développement
- 28,3 M€ mobilisés via le 1% eau dont 12,9 M€ financés par les collectivités et 15,4 M€ par les agences d'eau (source Ps-Eau)



Tri des déchets ménagers pour compostage
Parakou - Bénin

Quelles sont les modalités d'intervention pour s'engager ?

■ **Partenariat de coopération** : la collectivité française décide de développer un partenariat de coopération avec une collectivité étrangère.

Cet engagement est formalisé via la signature d'une convention entre les deux collectivités. Pour la mise en œuvre des actions, plusieurs possibilités existent :

Appui en direct des actions : la collectivité française utilise ses ressources internes pour le pilotage et le suivi des actions. Elle mobilise ses propres compétences sur les déchets et les compétences des services en charge des relations internationales lorsqu'ils existent.

Appui indirect des actions : la collectivité française mobilise une expertise externe (associations de solidarité internationale, comités de jumelage, entreprises, etc.) pour accompagner la collectivité partenaire dans la mise en œuvre des actions.

Mutualisation avec d'autres structures : la collectivité fait partie d'un regroupement de plusieurs acteurs, collectivités ou autres, mutualisant leurs moyens pour la mise en œuvre d'actions communes.

■ **Soutien des initiatives portées par des acteurs spécialisés** : la collectivité ne s'implique pas dans le pilotage et la mise en œuvre des projets mais préfère apporter un soutien financier à d'autres porteurs de projet qu'ils soient des acteurs associatifs (nationaux ou internationaux) ou d'autre nature (collectivités étrangères, etc.). Cet appui peut se faire sous la forme d'une subvention ponctuelle ou de manière plus systématique dans le cadre d'un fond de soutien.

Dans les deux cas, la collectivité française veillera à la bonne exécution des projets engagés.

Comment mobiliser les ressources ?

Le montant mobilisé sur le « 1% déchets » comprend les contributions financières et les contributions techniques (temps des agents de la collectivité, frais de déplacement, etc.). De plus, pour augmenter la portée des actions, les collectivités peuvent rechercher avec leurs partenaires des co-financements au niveau français, européen et international.

Quel apport financier ?

Aujourd'hui, les montants engagés par les collectivités pour des projets de coopération déchets varient entre
15 000 € et 700 000 €

d'emploi

En pratique, comment s'engager :

- 1 **La prise de contact** : l'initiative peut venir des collectivités françaises, des collectivités étrangères ou des partenaires (associations locales ou étrangères...)
- 2 **L'accord** : il est précédé de la réalisation d'un diagnostic partagé, de la définition des besoins et des actions à mener par l'ensemble des parties prenantes. Il définit les actions qui seront entreprises et la période concernée
- 3 **La formalisation** : une délibération de la collectivité française est nécessaire. Une convention est établie par les parties prenantes.
- 4 **La réalisation du projet et l'inscription dans la durée** : un calendrier d'actions cadre l'avancement du projet.
- 5 **L'évaluation** : il est recommandé d'évaluer les actions menées, au regard des objectifs fixés, régulièrement et pas uniquement à la fin du projet.

La communication auprès des habitants : un élément de réussite

Afin que la politique de coopération internationale menée par la collectivité en matière de gestion des déchets soit la plus légitime possible, elle doit être portée par un projet de politique globale de la collectivité territoriale. Contribuer à la rendre effective et vivante auprès des usagers français, tel est le défi.

Exemple de communication :

Depuis 2009, le Département des Yvelines organise chaque année des Assises « Yvelines, partenaires du développement » qui ont mis à l'honneur successivement chacun des pays avec lesquels le département a noué des relations de coopération décentralisée.



Exemples d'interventions efficaces de projets de gestion des déchets dans un PED :

- Appui à la mise en place d'un mode de financement pérenne pour la gestion des déchets par la collectivité ;
- Appui aux opérations de collecte et de traitement pour minimiser les impacts environnementaux ;
- Appui aux opérateurs de valorisation des déchets, créateurs d'emplois locaux ;
- Renforcement des services techniques et des élus sur les enjeux et les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets ;



Travail sur site de compostage
Mahajanga - Madagascar

Témoignage : la valeur ajoutée de l'action internationale des collectivités

Avec la mise en place des politiques de décentralisation, les collectivités locales sont aujourd'hui reconnues comme des acteurs clés du développement. La coopération entre les collectivités permet alors d'organiser un cadre d'échange de savoir-faire de nos territoires pour trouver les réponses les mieux adaptées. Pour les agents participant à ces échanges, l'apport se situe aussi bien sur le plan humain, que sur le plan technique, avec la nécessité de revisiter nos modes de faire et de rechercher avec tous les acteurs des villes partenaires des solutions innovantes. Depuis 20 ans, la Métropole de Lyon s'est engagée à fournir de l'appui technique auprès des services de propreté urbaine, domaine de coopération jugé prioritaire par les élus de nos villes partenaires. Cette coopération s'appuie sur les directions opérationnelles où un référent est l'interlocuteur privilégié. Il analyse les demandes, propose des modalités d'interventions et aide les agents à préparer leurs interventions.

Louis-Edouard POUGET, Responsable de service à la Direction de la propreté de la Métropole de Lyon et Chargé de mission coopération décentralisée ■



Coopérative de recycleuses Loma Verde
Conditionnement de déchets recyclables pour revente - Bogota - Colombie

Trouver des solutions adaptées, durables et viables pour la gestion des déchets, est une urgence absolue.

- Dans les 10 prochaines années, la production de déchets dans le monde va croître de 1,3 à 2,2 milliards de tonnes. Dans les PED* le coût de la gestion des déchets va être multiplié par 5.
- La prolifération de déchets, si elle est peu ou mal gérée, a des impacts très négatifs : pollution des sols et des nappes phréatiques, transmission de maladies, troubles respiratoires et digestifs, ainsi qu'émission de gaz à effet de serre.
- Les collectivités des PED sont directement concernées par cette croissance et elles ont peu de moyens financiers pour y faire face.
- L'impact des déchets sur la santé publique et sur la salubrité rend la situation très critique.

* Pays en développement

Pourquoi s'engager ?

La gestion des déchets représente un fort enjeu pour tous

- 5% des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont dues à la décomposition et au traitement de déchets.
- Les déchets ménagers représentent 50% de la production mondiale de déchets.
- Un habitant de PED produit environ 0,6 kg de déchets par jour, contre 2,1 kg dans un pays développé.
- Le taux de collecte des déchets avoisine les 100 % dans les pays européens, il est inférieur à 50 % dans les pays d'Afrique sub-saharienne.
- Dans les zones où les déchets ne sont pas collectés la fréquence des diarrhées est 2 fois plus élevée et celle des infections respiratoires 6 fois plus élevée.

Agir pour la planète et la santé publique

Réduire l'impact environnemental des déchets et améliorer les conditions de vie et sanitaires des populations sont des enjeux clés partagés entre tous les pays.

Créer de l'emploi et de la richesse

La gestion des déchets est un gisement d'emplois conséquent et une source potentielle de revenus pour les PED.

Renforcer les compétences locales

Les autorités locales, au plus proche des usagers, ont un rôle essentiel à jouer pour affronter les défis actuels des territoires.

Quels bénéfices pour mon territoire et ma collectivité ?

Valorisation de mon savoir-faire

- Promouvoir l'expertise des équipes de ma collectivité et l'enrichir en la confrontant à d'autres contextes.
- Créer un vecteur potentiel d'innovation et de cohésion pour les partenaires réunis autour d'un projet de coopération.
- Mobiliser et valoriser l'expertise des acteurs de mon territoire sur un secteur en développement.

Solidarité et citoyenneté

- Contribuer à une meilleure connaissance mutuelle et renforcer le lien social grâce aux échanges conduits avec d'autres territoires et d'autres cultures.
- Impulser dans l'opinion publique une attention aux enjeux du développement permettant une cohésion sociale ici et là-bas.
- Proposer la solidarité internationale comme un moyen d'éducation à la citoyenneté, afin de faire prendre conscience aux habitants des enjeux autour des déchets et de leur gestion.

Le « 1% déchets » c'est quoi ?

Après l'eau, l'assainissement et l'énergie, ce mécanisme de financement permet aux collectivités de sécuriser et de renforcer leurs actions de coopération dans le secteur des déchets.

Suite au vote de la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale, les collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages ont désormais la possibilité d'affecter jusqu'à 1% des ressources qui sont affectées au budget de ces services sur des actions de coopération internationale (Article L 1115-2 CGCT).

Témoignages :

📍 Une opportunité offerte aux collectivités territoriales : le dispositif « 1% déchets »



« C'est avec grand plaisir que j'ai pris en décembre dernier la présidence du comité de pilotage 1% déchets de la Commission nationale de la coopération décentralisée. Cet outil innovant va permettre le financement de nouveaux projets de coopération sur une thématique environnementale majeure, ayant une incidence sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

10 ans après la mise en place de la loi Oudin-Santini, le dispositif 1% déchets est particulièrement bienvenu dans un contexte de rarefaction des ressources, notamment celles dédiées aux partenariats internationaux. C'est pourquoi j'invite fortement les collectivités locales actives dans le domaine de la coopération décentralisée à utiliser ce mécanisme. J'espère que cette première publication les y incitera ! »

Roland RIES, Maire de Strasbourg et Président de Cités Unies France ■

📍 Le dispositif « 1% déchets », un levier central pour le développement des pays du Sud

« Brazzaville et Paris ont fait le choix de relever ensemble le défi du développement durable. Cette volonté commune s'incarne aujourd'hui au travers d'un premier projet de gestion environnementale des déchets ménagers à Brazzaville. En partageant leur expérience et leur expertise, nos deux capitales entendent ainsi répondre efficacement aux attentes des usagers et améliorer durablement leur cadre de vie ; et plus encore les sensibiliser au bien-fondé de démarches respectueuses de l'environnement.

Seule une mobilisation inconditionnelle de nos concitoyens ouvrira la voie à l'avènement de la ville durable : leur remettre aujourd'hui les clefs d'une bonne gestion des déchets, c'est leur permettre d'ouvrir en grand une perspective sur leur propre avenir ».

Hugues Ngouélondélé, Député maire de Brazzaville ■

« La Ville de Paris est la première ville française à mettre en place le dispositif 1% déchets. Grâce à ce mécanisme ambitieux, elle va faire valoir son expertise et accompagner les grandes métropoles partenaires du Sud dans la gestion de leurs déchets ménagers. Dès 2015, le projet de coopération avec Brazzaville visant à structurer sa filière des déchets constituera la première action emblématique de ce nouveau dispositif.

En 2016, nous souhaitons pouvoir étendre notre action à d'autres villes.

Déjà, en 2006, Paris avait été l'une des premières collectivités à appliquer la loi Oudin-Santini en créant un dispositif de solidarité internationale dédié à l'eau et à l'assainissement pour un montant d'un million d'euros annuels. Aujourd'hui, en mettant en place ce dispositif complémentaire, la Ville de Paris réaffirme sa solidarité avec les collectivités du Sud dans une double stratégie d'amélioration de la qualité de vie des populations et de réponse au défi de l'adaptation aux dérèglements climatiques ».

Patrick Klugman, adjoint aux relations internationales de la Maire de Paris ■

📍 Coopération et développement pour la gestion du service et du personnel

« Depuis 2006, via sa coopération avec Nantes Métropole - soutenue par l'Etat Français et la Région des pays de la Loire - la Ville de Dschang prend en charge progressivement ses compétences d'hygiène publique : eau, assainissement, déchets, prévention des risques. L'emploi par Dschang de personnels de qualité lui permet de réaliser des investissements, mais aussi de créer des structures de gestion et de trouver les moyens de mener sa politique : Dschang a ainsi mobilisé des partenaires et obtenu un soutien européen pour structurer une filière de production et de vente de compost. Réciproquement, la coopération avec Dschang illustre les enjeux de l'action du personnel et des associations de Nantes Métropole. Elle nous recentre aussi sur le lien entre la citoyenneté et la sobriété du service ».

Marie-Hélène NEDELEC, Vice-Présidente de Nantes Métropole et Chargée de la coopération décentralisée ■

« Après avoir construit la deuxième décharge municipale contrôlée camerounaise, la Commune de Dschang gère maintenant une unité de compostage des ordures ménagères. Nantes Métropole s'est impliquée financièrement et par la formation du personnel, via des échanges avec Kindia en Guinée et avec l'association nantaise Compostri. Avec le soutien de l'UE, cette unité traite 1000 tonnes de déchets par an. L'objectif pour 2018 est d'atteindre 10000 t/an et l'autofinancement grâce à la vente du compost et aux crédits carbone.

La coopération avec Nantes Métropole, que je remercie, a été déterminante pour obtenir ces résultats ».

Beaudelaire DONFACK, Maire de DSCHANG au Cameroun ■

Pour en savoir plus :

Pour consulter les projets de coopération décentralisée dans le monde et en France :

- L'Atlas Français de la coopération décentralisée (www.diplomatie.gouv.fr)

Pour prendre connaissance des bonnes pratiques en matières de gestion des déchets dans les PED :

- Plateforme Ressources (www.pplateforme-re-sources.org)

Pour en savoir plus sur le dispositif 1% eau : pS-Eau (www.pseau.org)

Publications :

- Guide de Coopération décentralisée et gestion des déchets, AMORCE en partenariat avec l'ADEME et l'Agence Française de Développement. Avril 2013 (en téléchargement sur www.amorce.asso.fr et sur www.ademe.fr)
- Etude F3E pour la mise en œuvre opérationnelle du 1% déchets, BASIC. Mars 2014. (www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/F3E_Etude_Dejets_Rapport_Final_cle487c68.pdf)
- Vadémécum coopération décentralisée et inter communalités, Ministère des Affaires étrangères. Mai 2012
- Vadémécum de mise en place du dispositif 1% déchets, réalisé par l'Association des Maires de France, en collaboration avec les membres du comité de pilotage 1% déchets de la Commission nationale de la coopération décentralisée. Publication prévue pour septembre 2015

Les partenaires des collectivités pour vous accompagner dans vos projets. Parmi les principaux acteurs :

Les partenaires institutionnels :

- La Délégation pour l'Action Extérieure des collectivités Territoriales (DAECT) / Le Ministère des Affaires étrangères et du développement international (www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des)
- L'Agence Française de Développement (AFD) (www.afd.fr)
- L'ADEME (www.ademe.fr)

Les acteurs publics français :

- Cités Unies France (www.cites-unies-france.org)
- L'Association Internationale de Maires Francophones (www.aimf.asso.fr)

Les associations de solidarité internationale spécialisées dans les déchets ou la coopération :

- CEFREPADE (www.cefrepade.org)
- GRET (www.gret.org)
- GEVALOR (www.gevalor.org)
- Aquassistance (www.aquassistance.org)
- ENDA (www.endaeurope.org)
- Le réseau Projection (www.reseauprojection.org)

Les bailleurs de fonds et fondations :

- L'Union Européenne (ec.europa.eu/europeaid)
- La Banque Mondiale (www.worldbank.org)
- Les fondations (fondations Clinton, Veolia, GDF-Suez, etc.)
- Les banques continentales de développement (BAD, BID, BASD, etc.)

Pour plus d'informations : www.amorce.asso.fr



Appui financier de la Ville de Paris au projet de structuration de la filière de pré-collecte des déchets ménagers dans cinq arrondissements de Brazzaville, avec le soutien du GRET.

Fiche
exemple

Ville de Paris (Mairie de Paris) (75) - 2 268 265 habitants (2013)

Ville de Brazzaville, Congo - 1 567 236 habitants (2015)

Contacts Ville de Paris :

Etienne BEURIER / etienne.beurier@paris.fr

Yann BHOGAL / yann.bhogal@paris.fr

Contact Ville de Brazzaville :

Evariste MIAKAKARILA / evariste.miak@gmail.com

Contacts GRET :

Marie GUILLAUME / guillaume@gret.org (contact au Congo)

Bénédicte CHATEAU / chateau@gret.org (contact au siège)



Opérateur
de pré-collecte
à Brazzaville

© GRET 2014

Contexte

Le GRET intervient depuis 2001 dans les quartiers de Brazzaville au Congo afin d'aider à la structuration de la société civile et des autorités locales dans diverses thématiques, dont celle de la gestion des déchets.

Lancement du projet

Dans la ville de Brazzaville plus de 300 opérateurs de pré-collecte ont été identifiés, le taux de couverture estimé en service de pré-collecte est de l'ordre de 29 %. Certains exercent cette profession depuis plus de 10 ans, d'autres sont apparus récemment suite au départ d'un grand nombre d'opérateurs du pays voisin et ont investi dans des systèmes de transport modernes. Les arrondissements centraux et péri-centraux sont couverts, bien que des disparités en termes de couverture au niveau des quartiers existent. En revanche, le service est quasiment inexistant dans les arrondissements périphériques. Le nombre insuffisant de sites de transfert engendre la présence plus ou moins tolérée de nombreux dépôts sauvages, notamment dans des ravins et sur les berges de cours d'eau, à proximité des habitations. Le GRET entend accompagner des dynamiques d'organisation du secteur en soutenant les opérateurs à être plus reconnus, plus performants et plus visibles.

L'objectif final est d'organiser et structurer le service de pré-collecte dans 5 des 9 arrondissements de Brazzaville. Cela sera permis notamment grâce à la délivrance d'autorisations d'exercer par les Mairies aux opérateurs de pré-collecte. Celles-ci seront adossées à un cahier des charges afin d'assurer un service de qualité et ainsi permettre une meilleure gestion des déchets.

Relations entre les deux collectivités

Avec d'autres partenaires, la Ville de Paris assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Ville de Brazzaville visant un renforcement des capacités et apporte un soutien financier et technique au projet mis en œuvre par le GRET, notamment sur la sensibilisation des usagers.

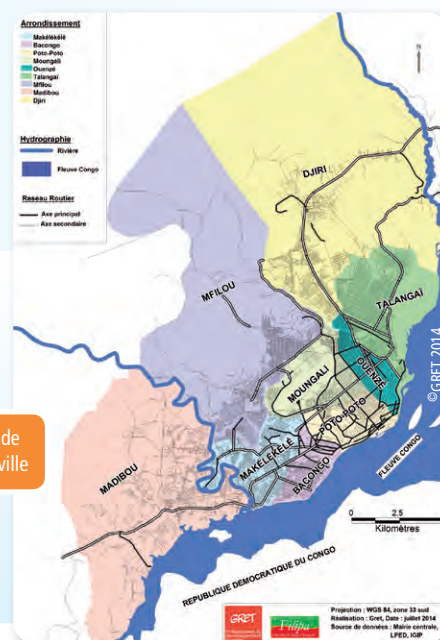
Collectivité étrangère

Situation géographique :

Afrique centrale - Congo - capitale Brazzaville

Particularités :

République démocratique.



Projets dans les déchets

Description du projet mené

Brazzaville compte aujourd'hui plus d'1,5 millions d'habitants. L'accroissement de la population s'accompagne d'une augmentation des quantités de déchets produits, souvent déposés dans des dépotoirs et des décharges au cœur de la ville.

Les pratiques des habitants pour évacuer leurs déchets varient en fonction des arrondissements. Certains habitants ont recours à des opérateurs de pré-collecte, ramassant les déchets chez les usagers du service et transportant de faibles volumes (inférieur 5 m³) dans des sites de dépôt. Ils sont de type associatifs, entreprises ou encore individuels et informels. Les opérateurs de pré-collecte parcourent de longues distances, avec parfois des moyens rudimentaires de transport. Les neuf Mairies d'arrondissement de la ville et la Mairie Centrale se partagent les responsabilités en matière d'assainissement. Peu d'opérateurs de pré-collecte sont reconnus et autorisés par les autorités, rendant difficile le suivi et contrôle des activités.

Face à ces différentes problématiques, le projet global vise à intervenir en appui aux différents acteurs, pour proposer un service de pré-collecte de qualité, adapté aux différentes spécificités de Brazzaville. Le projet interviendra des usagers aux opérateurs de pré-collecte, sans oublier les autorités locales, garantes de la qualité de service de pré-collecte. Le projet, de 36 mois, interviendra dans les arrondissements de Talangai, Ouénzé, Mounjali et Makélékélé. Il sera mené en synergie avec d'autres projets existants, qui proposeront des solutions pour le dépôt des déchets.

En articulation avec ce projet, la Ville de Paris accompagne la Ville de Brazzaville et le GRET dans la structuration de la pré-collecte et la valorisation de ses déchets. Elle accompagne la formation des formateurs et soutient également une action de sensibilisation.

Les principales étapes du projet

- Des espaces de concertation et de dialogue entre les différents acteurs seront mis en place dès le démarrage du projet ;
- Un diagnostic sera réalisé à l'échelle de la ville sur la pré-collecte et sera approfondi dans cinq arrondissements d'intervention ;
- La faisabilité de solutions techniques, économiques, financières, organisationnelles sera étudiée ;
- Des outils de contractualisation et de regroupement seront proposés puis choisis par les acteurs ;
- Les différents outils seront testés dans des zones aux caractéristiques variées ;
- Des enseignements seront tirés, les outils seront améliorés et déployés dans l'ensemble des cinq arrondissements d'intervention ;
- Tout au long du projet, les différents acteurs seront appuyés dans l'accomplissement de leur rôles et responsabilités.

Objectifs du projet

- Améliorer les conditions de vie des habitants de Brazzaville en diminuant les dépôts sauvages ;
- Appuyer la structuration, le regroupement et l'amélioration des conditions de travail des opérateurs de pré-collecte pour qu'ils rendent un service efficient ;
- Renforcer le processus de coordination, de suivi et de contrôle par les autorités locales du service de pré-collecte ;

Résultats attendus

- Identifier les opérateurs de pré-collecte, regroupés et reconnus par les mairies ;
- Signer des outils de contractualisation avec la commune clarifiant les droits, rôles, responsabilités de chacun ;
- Renforcer les opérateurs de pré-collecte, ainsi que les équiper et les accompagner ;
- Inciter les populations à s'abonner au service des opérateurs de pré-collecte ; renforcer les collectifs d'opérateurs dans leur démarche commerciale de développement du service ;
- Capitaliser et diffuser les outils, renforcer le rôle des mairies dans le suivi et la mise en place de ces outils.

Évaluation de la coopération

Il n'y a pas eu d'évaluation à ce jour car les activités ont débuté en juillet 2014.

Partenariats, financements

Partenaires et leurs contributions

AFD (Agence Française de Développement) via DGGT (Etat du Congo) : 650 000€
Mairie de Paris : 58 185€

Financements

Budget total de 708 185 euros



Un dépotoir dans Brazzaville, où des opérateurs de pré-collecte viennent déposer les déchets et où du tri est réalisé

Coopération Nantes Métropole - Dschang (Cameroun) sur le projet MaGeTV (Maîtrise de la gestion, du traitement et de valorisation des déchets solides municipaux) avec le soutien des associations ERA Cameroun et Gevalor (France)

Fiche
exemple

Nantes Métropole (44) - 590 000 habitants

Commune de Dschang, Cameroun - 130 000 habitants

Contact Commune de Dschang :

Barthélémy Ndongson / communededschang@yahoo.fr

Contact Nantes Métropole :

Antoine LONGET / antoine.longet@nantesmetropole.fr

Contacts Gevalor :

Julien GARNIER / julien.garnier@gevalor.org (Contact au Cameroun)

Gaia LUDINGTON / gaia.ludington@gevalor.org (Contact au siège)



Collecte et tri
des déchets
à Dschang

Contexte

Ce projet est le fruit de partenariats noués par la Commune de Dschang d'une part avec Nantes Métropole sur l'amélioration intégrée de l'hygiène publique, et d'autre part avec les associations ERA Cameroun et Gevalor sur la valorisation des déchets par compostage. Depuis 2006, via sa coopération avec Nantes Métropole, Dschang prend en charge progressivement ses compétences d'hygiène publique. L'emploi par la Commune de personnels de qualité lui permet de réaliser des investissements, mais aussi de créer des structures de gestion et de trouver les moyens de mener sa politique : Dschang a ainsi mobilisé des partenaires et obtenu un soutien européen pour structurer une filière pérenne de production et de vente de compost.

Réciproquement, la coopération avec Dschang illustre les enjeux de l'action du personnel et des associations nantais. Elle témoigne également du lien entre la citoyenneté et la sobriété du service.

Lancement du projet

Ce projet, qui se déroulera de 2014 à 2018, est le prolongement d'actions antérieures, notamment : (1) la construction d'une décharge municipale et la formation de personnel en 2008, fruit du partenariat avec Nantes Métropole ; (2) un partenariat avec l'association camerounaise TOC-KEM depuis 2011 pour l'amélioration du service de collecte et de pré-collecte des déchets dans la ville et (3) le développement du compostage des déchets ménagers depuis 2010 dans un quartier de la ville, à l'initiative des associations ERA Cameroun, du CEFREPADE et de Gevalor.

Ce projet est centré sur le compostage des déchets collectés, mais vise également la réduction des déchets à la source, grâce à la promotion du compostage individuel.

En outre, il appuie la ville de Dschang dans l'évolution de son service de gestion des déchets, tant d'un point de vue technico-économique qu'institutionnel.

Relations entre les deux collectivités

Dschang et Nantes coopèrent depuis près de 20 ans.

Depuis 2012, avec le soutien de l'Etat Français et la Région des Pays de la Loire, Dschang et Nantes Métropole sont partenaires du programme de coopération quadripartite « DANK », avec également Kindia (Guinée) et l'Association des Maires de la Grand' Anse (AMAGA, Haïti). Ce programme vise à :

- Améliorer durablement le cadre et les conditions de vie des citoyens des collectivités partenaires.
- En partant du dialogue social pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques locales de services urbains (eau, assainissement, déchets, gestion des risques).
- En mettant en place des outils de bonne gouvernance et d'organisation du territoire.
- Et en tirant profit des croisements d'expérience des quatre partenaires.

Ce programme a donné les moyens à Dschang de définir sa politique de gestion des déchets, d'élaborer - avec ses ONG partenaires - et de promouvoir le programme soumis à l'Union Européenne, de confronter ses méthodes avec celles d'autres collectivités. Après avoir financé la première expérience de compostage pendant la période de soudure, il contribue au financement du programme européen et de l'équipe municipale qui le pilote.

Nantes Métropole s'implique financièrement et par la formation du personnel, via des échanges avec ses personnels, avec la commune de Kindia en Guinée et avec l'association nantaise Compostri.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Afrique centrale - Cameroun - Commune de Dschang

Particularités :

La Commune de Dschang réunit un noyau urbain et des quartiers ruraux éloignés. Le relief est accidenté ce qui présente des difficultés pour la collecte et le stockage final des déchets. L'ancrage agricole de cette ville est un facteur favorable au développement d'une initiative de compostage. La volonté municipale d'exercer ses compétences est un atout primordial pour la pérennité du programme.

Projets dans les déchets

Description du projet mené

Il s'agit pour la Commune de Dschang de renforcer son service de collecte et de compostage des déchets ménagers, afin d'améliorer les conditions d'hygiène et de santé des populations.

- Des outils de gestion (technique et financière) du service de collecte des déchets sont élaborés avec l'appui de Gevalor et d'ERA Cameroun. L'objectif est d'optimiser la collecte, grâce à un schéma directeur de collecte, à l'organisation du service et au suivi d'indicateurs de performance. Les élus et personnels municipaux référents effectueront un voyage d'étude à Nantes Métropole, sur l'organisation du service de collecte et la gestion de matériel roulant. Des échanges d'expérience avec l'association nantaise Compostri, la commune de Kindia en Guinée et l'AMAGA en Haïti permettront d'alimenter leur réflexion pour un service intégré et pérenne. La commune prévoit de créer une agence municipale de gestion des déchets.
- ERA Cameroun et Gevalor interviennent sur la valorisation des déchets organiques pour réduire les volumes mis en décharge : développement de deux unités de compostage, promotion du compostage familial dans les quartiers les plus éloignés, vente du compost aux agriculteurs. Seule la fraction non organique des déchets est mise en décharge, afin d'éviter la production de méthane et les coûts de transport. Cette réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra à la Commune de Dschang d'inscrire le projet sur le marché volontaire du carbone.
- Le projet et les échanges permettront également d'explorer dans la ville de Dschang les opportunités de valorisation d'autres déchets - plastiques, électriques et électroniques par exemple. Il s'agit de renforcer la rentabilité de l'unité de valorisation des déchets de la ville, avec l'intégration de nouvelles filières ;
- La production de documents de capitalisation sur les outils et sur les résultats du projet permettra de partager cette expérience avec d'autres communes et d'autres organisations de la société civile du Cameroun et d'autres pays.

Résultats attendus

Les capacités de la commune à gérer le service de collecte des déchets municipaux seront améliorées durablement. Durant la durée du projet, 29 000 t. de déchets seront traitées par compostage (dont 20% par du compostage familial) et plus de 5 200 t. de compost seront produites et utilisées par des agriculteurs. A l'issue du projet, l'unité de valorisation des déchets de la ville de Dschang doit être pérenne financièrement.

Évaluation de la coopération

Une évaluation a été réalisée en 2014 sur le volet compostage, avant le démarrage de cette nouvelle phase de projet. Les recommandations portaient notamment sur la recherche d'une meilleure intégration de ce projet de valorisation dans le schéma global de gestion des déchets de la commune. C'est ce qui permet cette nouvelle phase de projet en mettant davantage l'accent sur le renforcement de capacités des services communaux et sur la définition d'un schéma directeur de la gestion des déchets.

En 2014, la Commune, avec l'aide d'ERA a traité 1000 tonnes de déchets. L'objectif pour 2018 est d'atteindre 10 000 t/an et l'équilibre économique grâce notamment à la vente du compost, aux crédits carbone et à la participation municipale.

Partenariats, financements

Partenaires et leurs contributions

UE : 348 500 €

Nantes métropole : 21 200 €

Commune de Dschang : 30 000 €

AFD et FFEM : 70 500 €

Revenus de l'unité de valorisation : 219 800 €

Financements

690 000 €

Compostage à Dschang
Cameroun



Métropole de Lyon - Ouagadougou : Gestion des déchets, conseil, expertise, formation.



Métropole de Lyon (69) - 1 331 000 habitants (2011)
Ouagadougou, Burkina Faso - 1 626 950 habitants (2012)

Contacts Métropole de Lyon :

Philippe Di LORETO - Responsable du pôle coopération décentralisée à la Direction de l'attractivité et des relations internationales / pdiloreto@grandlyon.com
Louis-Edouard POUGET - Chargé de mission coopération à la Direction de la Propreté / lepouget@grandlyon.com

Contact ville d'Ouagadougou :

Adama ZERBO - Directeur des relations internationales / lezerbo@yahoo.fr



Sessions de formation de mécaniciens de bennes à ordures ménagères à Ouagadougou (mécaniciens de Ouagadougou, Porto Novo et Bamako)

Contexte

Relations entre les deux collectivités

Depuis 1994, suite à la rencontre entre un élu du Nord et un élu du Sud la Métropole de Lyon (ex Grand Lyon) et la ville de Ouagadougou au Burkina Faso ont établi un partenariat. Celui-ci se traduit par des conventions triennales entre les deux collectivités. Malgré les changements politiques, les actions de coopération se sont développées au fil de ces conventions de coopération.

Lancement de la coopération dans les déchets

La coopération a débuté en 1994 sur le volet déchets. Depuis, cette coopération s'est étendue à d'autres domaines (déchets, eau, Plan d'occupation des sols, agenda 21, éclairage public, police municipale, espaces verts, informatique, déplacements urbains).

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Afrique de l'Ouest - Burkina Faso - région sahélienne - capitale Ouagadougou

Situation politique du pays :

Président de la République, assemblée et maires élus au suffrage universel.



Association de femmes triant et valorisant les déchets plastiques à Ouagadougou (tri par couleur et par matériaux, lavage manuel, broyat mécanique). Le broyat est vendu à des usines de moulage d'objets en plastiques.

Projets dans les déchets

Description des projets menés

- Accompagnement des services de la mairie de Ouagadougou pour la mise en exploitation et la gestion d'un centre de stockage de déchets ouvert en 2005 ;
- Organisation de sessions de formation de chauffeurs et mécaniciens de bennes à ordures ménagères sur place avec la participation d'autres villes (Bamako, Porto Novo...) ;
- Participation au pilotage d'un projet financé par l'Union Européenne sur la valorisation des déchets (2009 - 2010 - 2011) ;
- Assistance à la mise en place d'unités de tri et de valorisation des déchets (2012 - 2013 - 2014) ;
- Organisation et animation, depuis 2003, de sessions de formation sur la gestion des déchets réunissant des agents des différentes collectivités partenaires de la Métropole de Lyon (Ouagadougou, Porto Novo, Bamako, Adis Abeba).

Difficultés rencontrées et solutions apportées

La multiplicité des acteurs et l'éloignement rendent la communication difficile, de même le turn over au sein des équipes au Nord et au Sud augmente les difficultés pour garantir la cohérence dans les actions et la continuité des projets. L'anticipation et l'implication de plusieurs acteurs sur chaque thème permet de limiter ces risques.

Résultats obtenus

Des échanges entre les communes partenaires :

- l'expérience acquise sur le développement du tri à Ouagadougou a servi à lancer une action similaire sur la commune de Porto Novo au Bénin,
- les agents en charge du nouveau centre de stockage de déchets à Porto Novo ont été formés à Ouagadougou.

De nouveaux emplois :

- 7 petites unités de tri en place ont permis de créer une centaine d'emplois sans augmenter la charge sur les finances communales.

Évaluation de la coopération

Une évaluation de la coopération entre le Grand Lyon et Ouagadougou a été réalisée en 2004 par l'association « Economie et Humanisme »

Une étude de capitalisation sur l'ensemble des coopérations du Grand Lyon a été réalisée en 2011 - 2012.

Suite prévue, pérennité des projets

Des actions de formation vont se poursuivre sur la gestion des déchets ainsi que sur l'entretien et la maintenance du parc poids lourds. Des projets d'extension du tri et de développement de nouvelles filières de valorisation sont également en cours avec, pour chacun de ces projets, une recherche d'équilibres financiers.

Partenariats, financements

Financements

Le budget est de 450 000 € pour 3 ans, soit 150 000 € par an se répartissant, pour l'ensemble des actions sur Ouagadougou, entre 70 000 € par an de financement direct et 80 000 € par an de prestations en nature : missions d'experts, formation, accueil de stagiaire à Lyon, don de matériel, réparation de matériel.

Un co-financement du MAE (2013 - 2015) apporte 100 000 euros sur 3 ans soit 33 000 € par an.

Autres partenaires et leurs contributions

- MAE : co-financement
- AFD (Agence française de développement) : financement du projet de développement durable de Ouagadougou (PDDO) avec prise en charge d'un poste d'une volontaire internationale auprès du service de la mobilité urbaine de Ouagadougou.

Institutions contactées pour les projets menés

AFD, Union Européenne

Connaissance de coopérations menées par d'autres collectivités françaises avec la même collectivité étrangère

Bordeaux, Grenoble et Loudun ont une coopération avec Ouagadougou. Région Bretagne sur un projet de développement du compostage (Financement FICOL /AFD)



Association de femmes triant les déchets ménagers à Ouagadougou. Déchets provenant de la collecte en porte à porte chez les habitants (papiers/cartons, plastiques, déchets fermentescibles, sables et terres, métaux, récipients en verre non cassés, objets récupérables, refus de tri)

Coopération ville de Suresnes - Cap Haïtien sur la Gestion Intégrée des Déchets et de l'Environnement (projet GIDE)



Mairie de Suresne (92) - 47 263 habitants

Mairie du Cap Haïtien - estimation de 600 000 habitants

Contacts mairie de Suresnes :

Christian DUPUY - Maire de Suresnes. Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Jean-Louis TESTUD - Adjoint au Maire délégué aux Actions et Relations internationales, Coopération décentralisée

Valérie GAUDE DA SILVA - Service Relations Internationales / vgaude@ville-suresnes.fr

Contacts Mairie du Cap Haïtien :

Yvon Alteon - Maire

Frantzdy Jean - Directeur Général / jfrantzdy19@yahoo.fr



La vie dans les quartiers informels à côté des dépôts des déchets

Contexte

La ville de Suresnes accompagne la mairie du Cap Haïtien sur la problématique des déchets depuis 2003. Cette coopération s'inscrit dans une démarche d'accompagnement technique et de renforcement institutionnel pour permettre à la mairie du Cap Haïtien de s'approprier ses domaines de compétences et de devenir le chef d'orchestre sur son territoire. Plusieurs actions ont eu lieu entre les deux collectivités entre 2003 et 2011 : la formation aux acteurs locaux du Cap Haïtien sur la conduite de projets dans le domaine des déchets, une étude de pré-faisabilité d'un Plan Urbain de Gestion Intégrée des Déchets Solides et la conduite d'un diagnostic institutionnel des capacités de la Mairie du Cap Haïtien qui ont permis d'aboutir au lancement du projet GIDE (Gestion Intégrée des Déchets et de l'Environnement) en 2011.

Lancement du projet

Le projet GIDE (2011-2016) a pour objectif de réduire l'insalubrité, de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie de toute une population. Le projet sera porté par une intercommunalité, il permettra la création du premier centre d'enfouissement technique aux normes internationales sur l'île et son fonctionnement sera financé, par l'usager, avec la création d'une redevance.

Relations entre les deux collectivités

Les villes de Suresnes et du Cap Haïtien sont engagées dans une coopération depuis 1998. L'accord de partenariat a été renouvelé en 2013 témoignant de la volonté des deux villes de promouvoir une meilleure connaissance mutuelle entre les populations, source de développement et d'ouverture pour chacun des territoires et de satisfaire à l'intérêt des deux communes pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Collectivité étrangère

Situation géographique :

Caraiïbes - Île d'Haïti - département du Nord - Cap Haïtien.

Particularités :

Située à 275 kilomètres de la capitale, le Cap Haïtien représente, par sa population, la deuxième ville du pays après Port-au-Prince. Le phénomène massif d'exode a produit une croissance exponentielle de la population depuis les années 1950. La population du Cap Haïtien, estimée aujourd'hui à environ 600 000 personnes, aurait été multipliée par 20 en 60 ans.

Toutefois, disposant, d'un fort potentiel touristique, la ville constitue un pôle de développement du pays dans les stratégies de développement de l'Etat suite au séisme de 2010.



Collecte dans le centre ville apport des déchets par les brouettiers

Projets dans les déchets

Description du projet mené

L'augmentation croissante de la population, un urbanisme non maîtrisé, la faiblesse des moyens techniques, humains et financiers de la commune rendent difficile la mise en place d'un circuit efficace et pérenne de gestion des déchets. Les moyens de la municipalité lui permettent de maintenir une relative propreté dans la ville historique. En revanche, autour du centre historique, constitué principalement d'habitats informels, les déchets sont omniprésents et servent de remblais sur la mangrove et le front de mer pour créer de nouvelles zones d'habitat, augmentant les conditions d'insalubrité et les risques sanitaires et écologiques. Les ravines, curées de façon occasionnelle, ne jouent pas leur rôle d'évacuation des eaux pluviales, les inondations deviennent structurelles lors des épisodes de pluie tropicale occasionnant de graves dégâts matériels et souvent des pertes humaines.

Le projet GIDE vise la mise en place d'un circuit de collecte pérenne et la construction d'un Centre d'enfouissement technique (CET) porté par une intercommunalité, initié par les Maires du Cap Haïtien, de Limonade et de Quartier Morin. La mairie du Cap Haïtien assurant la maîtrise d'ouvrage du projet, une enveloppe est dédiée au renforcement de ses capacités. La ville de Suresnes mobilise ses agents en appui-conseil sur cette composante autour de 3 axes : l'administration générale, la direction de la planification dont le service en charge de la propreté et la fiscalité pour permettre à la commune d'améliorer l'efficacité et les capacités de gestion des compétences communales de manière pérenne.

Difficultés rencontrées et solutions apportées

- L'absence d'un schéma directeur national pour l'organisation du traitement des déchets ;
- Le manque de cadres en mairie formés et de capacité financière endogène de la collectivité ;
- L'absence de sécurisation foncière pour les infrastructures à construire ;
- Une économie informelle existante à intégrer dans les parties prenantes du projet ;
- La création d'un service public à la population qui se doit d'être pérenne, intègre nécessairement le renforcement des capacités financières de la collectivité ;
- Les procédures et mesures d'atténuation des impacts des bailleurs de fonds qui ne sont pas toujours adaptées aux réalités locales notamment sur la prise en compte des activités informelles.

Résultats obtenus

L'appui de la ville de Suresnes a permis d'apporter des préconisations au projet permettant :

- de suivre les procédures liées aux appels d'offre,
- l'organisation régulière de tables sectorielles de concertation avec la société civile,
- la définition d'un modèle économique pour le financement de la collecte et du traitement des déchets,
- la modélisation pour la création d'une redevance basée sur la création d'un service public payé par l'utilisateur, soutenable pour les populations,
- la définition d'un modèle de gouvernance du traitement des déchets avec la création d'une structure intercommunale intégrant 3 communes,
- la validation du plan stratégique de collecte et traitement des déchets,
- l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation auprès des populations,
- le recrutement depuis mai 2015 d'une personne en charge de l'animation du territoire et de la démocratie de proximité,
- une continuité dans le projet quelques soient les changements de Maires.

Suite prévue, pérennité des projets

- Les études d'aménagement des points de regroupement sont en phase de lancement pour une ouverture du CET au 2^{ème} semestre 2016. D'ici là, le dispositif opérationnel doit se mettre en place au sein des équipes du Cap, nécessitant un accompagnement lié aux nouveaux métiers et nouvelles missions qui seront développés ;
- Les matrices budgétaires pour le calcul de la redevance intègrent les coûts d'amortissement des infrastructures permettant l'autonomie de la collectivité vis-à-vis des bailleurs internationaux pour le renouvellement futur des infrastructures et équipements ;
- En terme de projet inclusif, les informels qui vivent aujourd'hui des déchets, ont vocation à entrer dans le dispositif par un renforcement de leur compétence ;
- La recherche de financement complémentaire pour la création d'une plateforme de compostage ;
- Des contacts sont pris pour étudier la mise en place du 1% déchets.

Partenariats, financements

Financements

Projet GIDE :

- AFD : 3,4 millions €
 - Banque Interaméricaine de Développement : 2 millions USD, portant sur l'infrastructure
 - Mairie de Suresnes : 94 260 € correspondant à la valorisation du personnel de la ville de Suresnes mobilisé sur le projet en renforcement des capacités
- Budget des actions préliminaires au projet GIDE :
- Etudes de préféabilité et personnel en appui : 90 000 € cofinancement Suresnes - MAE
 - Réalisation du diagnostic institutionnel : 24 500 € cofinancement Suresnes - MAE

Institutions contactées pour les projets menés : AFD, Union Européenne



Réunion technique entre les équipes suresnoises et capoisées à la mairie du Cap Haïtien